

(N° 8.)

SÉNAT DE BELGIQUE

RÉUNION DU 23 DÉCEMBRE 1919

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée
d'examiner le Projet de Loi fixant le contingent
de l'armée pour 1920.

(Voir les n^{os} 6 et 10, session de 1919-1920, et les Ann. parl. du
23 décembre 1919, de la Chambre des Représentants, et 7, même
session, du Sénat.)

Présents : MM. DE RO, président; DUMON, Alphonse, LIBIOULLE
et CARPENTIER, rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de la Guerre, vous propose, à l'unanimité, l'adoption
du Projet de Loi soumis à votre approbation.

Elle vous prie de prendre acte de la promesse du Gouvernement,
de déposer au cours de cette session, un Projet de Loi spécial ayant
pour but, notamment, d'étendre à certaines catégories d'inscrits de
la levée de 1920 et des levées ultérieures certaines avantages relati-
vement à la durée du temps de service et aux exemptions prévus
par la loi du 1^{er} mars 1919.

Votre Commission émet également le vœu de voir la législation orga-
nique de milice, c'est-à-dire celle se rapportant au recrutement, révisée
complètement à bref délai.

Le Rapporteur,
CARPENTIER.

Le Président,
GEORGES DE RO.